

Assises de l'enseignement supérieur et de la recherche

Collège de France, 27 Novembre 2012

Discours de synthèse

Vincent Berger, rapporteur général

Madame la Ministre,

Mesdames et Messieurs,

Le Président de la République a placé la jeunesse au centre des préoccupations de la France. Les universités, les écoles, l'enseignement supérieur en général n'ont cessé, au cours des cinquante dernières années, d'accueillir, d'émanciper, de former et d'insérer dans la vie professionnelle une partie toujours plus importante de cette jeunesse. Le nombre d'étudiants a été multiplié par 8 en cinquante ans, pour atteindre près de deux millions et demi aujourd'hui. La France désire poursuivre encore cette démocratisation de l'enseignement supérieur.

Parce que c'est le sens de l'histoire du pays des lumières que de parier sur l'émancipation des individus par le savoir,

Parce que c'est son intérêt de faire progresser la compétitivité globale de son économie – et cela passe par un enseignement supérieur de haut niveau – ,

Parce que c'est l'aspiration de notre société de nourrir et renouveler sans cesse le lien social par la connaissance, la culture, l'humanisme, l'université.

Cette convergence entre notre histoire, notre intérêt, et notre aspiration place de belles responsabilités sur nos épaules, nous universitaires, nous enseignants, nous chercheurs, nous personnels en général dans les établissements. Cette convergence nous oblige.

Nous accompagnons la jeunesse pour l'amener à construire la société de la connaissance de demain.

L'université associe étroitement la création du savoir et sa transmission. La richesse de la formation universitaire repose grandement sur cette posture de l'enseignant-chercheur vis-à-vis de la connaissance. Posture du sens critique, posture de la curiosité et de la liberté, posture du doute. La recherche, c'est le sens critique institutionnalisé. Le sens critique qui participe à la construction de la

conscience, de la morale, de la politique, de la philosophie, le sens critique qui en un mot nous permet de grandir. Le sens critique est l'un des atouts les plus importants pour l'être humain aujourd'hui pour appréhender les enjeux considérables auxquels nous sommes confrontés : les enjeux liés à l'énergie ou au climat par exemple, les enjeux liés au vivant ou à la santé, ou encore au partage des ressources dans le village global. La démocratie elle-même exige l'appréhension par le plus grand nombre de phénomènes qui nous sont présentés de manière de plus en plus complexe – la finance, l'économie, les sciences du vivant –, d'une manière si complexe que l'on porte parfois atteinte - involontairement - à ce qu'Habermas appelle « *l'éthique de la communication* », et que l'on porte atteinte par là, parfois avec arrogance et inconscience, à la démocratie.

Voilà pourquoi l'enjeu de la recherche et de l'université c'est la démocratie, simplement parce que la démocratisation du sens critique et du savoir sans cesse renouvelé permet de partager la compréhension du monde avec le plus grand nombre.

La recherche est aussi un enjeu économique considérable. Le développement de notre économie requiert des coopérations fructueuses entre les acteurs de la recherche appliquée, de la recherche fondamentale, de l'innovation, les acteurs de l'enseignement doctoral et les doctorants, destinés à irriguer aussi bien l'entreprise que le monde académique, destinés à devenir des cadres dirigeants dans tous les secteurs de la société. Notre recherche contribue à la compétitivité des entreprises, et par là à l'ensemble de notre modèle social. C'est pourquoi l'activité des organismes de recherche, l'activité de recherche dans les entreprises, les universités, les hôpitaux, est si importante aujourd'hui.

La recherche, l'enseignement supérieur, sont donc au cœur de notre destin, pour des raisons aussi bien humanistes que pour des raisons de santé économique de notre pays. L'enseignement supérieur, la recherche, préparent la jeunesse aussi bien à une insertion professionnelle réussie qu'à une insertion dans « *la prose du monde* ». L'enseignement supérieur, la recherche, préparent la démocratie de demain et construisent la société de la connaissance.

L'importance accordée à la recherche et à l'enseignement supérieur permet à une nation d'affirmer un cap de civilisation.

Le Président de la République a ainsi souhaité que soient organisées des Assises de l'enseignement supérieur et de la recherche. Madame la Ministre, vous avez confié à Madame Françoise Barré-Sinoussi la présidence d'un comité de pilotage composé de dix hommes et dix femmes, experts

d'origines variés, acteurs ou partenaires de l'enseignement supérieur et de la recherche. Ce comité de pilotage a mené plus d'une centaine d'auditions d'organisations nationales, s'est rendu dans les Assises territoriales, a lu les rapports, discuté, et organisé les débats jusqu'à hier soir. Il revenait aussi au comité de pilotage de veiller à la sincérité des débats et à l'équilibre dans l'écoute de toutes et tous. La Ministre m'a confié la tâche d'écrire un rapport de synthèse des résultats de ces Assises. A travers la liste des 121 propositions que nous avons soumises au débat, dans la journée d'hier, et à la lumière de ces débats, que nous avons commentés entre nous hier soir, et qui vous ont été restitués ce matin, nous commençons à voir se dessiner le contenu du rapport.

En ce qui concerne la réussite des étudiants, la réussite de toutes et tous, de nombreuses propositions concernent le lien entre le lycée et l'enseignement supérieur. Le secondaire et le supérieur sont deux mondes qui ne se connaissent pas assez. Les possibilités offertes aux élèves de terminale pour leur avenir manquent encore de lisibilité. L'information ou l'orientation, est insuffisante. Les enseignants du supérieur ne connaissent pas toujours parfaitement les acquis de leurs nouveaux étudiants, les enseignants du secondaire ne savent pas forcément très bien décrire à leurs élèves les différentes filières supérieures. Une grande partie de l'échec en licence trouve sa source dans cette rupture entre le lycée et le supérieur.

Beaucoup de contributions aux Assises ont ainsi fait référence au lien et à la continuité entre le lycée et le supérieur, continuité parfois mise en valeur à travers l'expression « -3/+3 », qui fait référence à la continuité qu'il doit y avoir entre les 3 années qui précèdent le baccalauréat, et celles qui lui succèdent.

Ainsi nous proposons que les mobilités d'enseignants entre le secondaire et le supérieur soient encouragées. Cela concerne naturellement au premier chef les professeurs agrégés ou les professeurs certifiés. Mais tous les enseignants doivent mieux coordonner leurs pratiques, mieux coordonner les programmes. Les étudiants sont également invités à renforcer ce lien entre lycée et supérieur : les étudiants des futures Ecoles Supérieures du Professorat et de l'Education, par exemple, qui se rendront dans les lycées, pour leurs stages, peuvent y avoir aussi pour mission de répondre aux interrogations des lycéens. Les associations étudiantes peuvent être encouragées à procéder de même. A l'inverse, les lycéens peuvent être invités à découvrir l'université en y suivant un cours dès la terminale.

Nous recommandons d'améliorer la lisibilité des parcours à partir d'intitulés de licence simples, avec des socles de compétences et de connaissances lisibles, lisibles pour les étudiants comme pour les

employeurs. Nous avons écouté des chefs d'entreprises, petites ou grandes, qui nous ont tous dit la même chose. Nous avons besoin de recruter des étudiants à tous les niveaux. Nous avons besoin de docteurs – on en reparlera – nous avons besoin de BAC + 5, nous avons besoin de filières courtes, professionnalisantes. Mais nous avons aussi besoin de comprendre. Comprendre ce que signifie un diplôme. Qu'a appris l'étudiant ? Quelles compétences, quelles connaissances ? Aujourd'hui il y a plus de 1400 mentions de licences en France, 2200 licences professionnelles, comment s'y retrouver ?

Au delà de la lisibilité des formations, il est nécessaire de mettre en place un véritable service d'orientation et d'information, qui travaille à l'échelle régionale – c'est la notion de territoire d'enseignement qu'il s'agit ici de faire émerger –. Orientation pour toutes et tous, c'est-à-dire également pour les personnes en situation de handicap. Pour ces étudiants, l'accompagnement dans les parcours doit être renforcé.

Une réforme de la licence nous semble nécessaire. Elle s'appuiera sur un élargissement du socle disciplinaire en première année, par grands domaines, de manière à passer progressivement de la classe de terminale à un cursus de plus en plus précis et approfondi au fil des années de licence.

D'après les chiffres de la DGESIP, l'échec dans le supérieur n'est pas si important que cela, contrairement à une idée reçue. Seuls 20% des étudiants qui entrent dans le supérieur – en général – en sortent sans diplôme, contre 30% dans la moyenne des pays de l'OCDE. C'est un bon résultat. Cependant, parmi les 80% qui in fine obtiennent un diplôme, beaucoup ont commencé un cursus puis se sont rendu compte que ce n'était pas leur voie. Ils se sont alors réorientés vers un autre cursus, ils ont parfois consacré beaucoup de temps et connu des échecs successifs avant de trouver le cursus qui leur était adapté. L'orientation progressive à l'aide d'une licence au contenu disciplinaire plus large en première année aidera les étudiants et nous aidera tous à lutter contre ces échecs.

Dans certains cas l'échec atteint des proportions importantes, indignes du service public que l'on doit aux étudiants. En première année commune aux études de santé par exemple, où les conditions d'accueil et d'études ne sont pas à la hauteur de nos responsabilités, où la grande majorité des étudiants échouent, deux années de suite, ce qui les affecte souvent très profondément, où le bachotage intense n'est pas à la gloire de notre pédagogie, où une sélection par l'argent est instaurée de facto à travers un circuit parallèle d'écoles privées. Les études de santé devront être réformées. Nous avons hier mis au débat différents scénarios. La possibilité de permettre aux

étudiants dans des licences générales d'intégrer les études de santé en deuxième ou troisième année est une option. L'élargissement des études de santé avec différents parcours et différents niveaux de qualification est une autre possibilité, mais honnêtement à ce stade il nous semble qu'il est trop tôt pour trancher.

Les grands oubliés de l'enseignement supérieur aujourd'hui sont les bacs professionnels et dans une moindre mesure les bacs technologiques. Un étudiant issu d'un lycée professionnel a seulement 2% de chances d'obtenir une licence générale en trois ans. Comment pourrait-il en être autrement ? Ces élèves, qui n'étaient pour la plupart déjà pas les plus à l'aise dans les classes de troisième, ont pendant trois ans suivi beaucoup moins de cours généraux. Un élève de lycée professionnel a deux jours par semaine d'enseignement professionnel, et en plus de l'ordre de deux mois de formation en entreprise dans son année. Au total, il a ainsi eu moitié moins de cours généraux – français, maths – qu'un élève dans une filière générale. Il n'était pas le plus à l'aise en troisième, pendant trois ans on lui donne moitié moins de cours. Comment voulez-vous qu'il s'en sorte ? C'est du bon sens.

Voilà pourquoi nous préconisons d'orienter les élèves titulaires d'un BAC professionnel et aussi les titulaires d'un BAC technologique, dans des filières qui leurs sont adaptées. Des filières qui ont été conçues pour eux. Les STS et les IUT. Il s'agit ici de service public, au service de titulaires de bacs professionnels ou technologiques qui se sentent à juste titre mal accueillis dans un système qui les envoie au casse-pipe. Pour eux, nous préconisons qu'un grand nombre de places leurs soient réservées dans les filières destinées à les accueillir. C'est l'Etat qui doit se porter garant de la meilleure orientation proposée à ces étudiants, en fonction naturellement de leurs souhaits et des filières, et pour cela nous préconisons que le recteur dirige les affectations. Nous sommes d'autant plus à l'aise pour émettre cette proposition qu'hier le Premier Ministre déclarait à propos de l'orientation des BACs professionnels et des BACs technologiques que – je le cite – « si il est nécessaire de passer par des mesures législatives, le gouvernement le fera ».

Cela ne résoudra pas tout. Cela a été dit hier dans l'atelier consacré aux étudiants. Dans les licences générales, il faut sans doute travailler sur la détection rapide des échecs, en fin de semestre par exemple, et mettre en place des dispositifs de soutien ou de réorientation adaptés.

D'autres solutions sont possibles pour certaines filières de BACs professionnels, par exemple des parcours adaptés, qui prennent en compte leurs acquis, en particulier professionnels, et qui construisent des cursus en fonction de leurs compétences, et même mettant en valeur ces compétences, par exemple en développant des formules d'enseignement par apprentissage. Dans ce

domaine, il ne faudra pas hésiter à mener des expérimentations. Les formations par apprentissage ou en alternance en général n'ont cessé de progresser ces dernières années. L'alternance n'est pas du tout une formation de seconde chance ou au rabais, c'est au contraire une autre manière d'apprendre qui renforce le lien entre le monde professionnel et l'université, qui répond aux aspirations de certains étudiants – nombreux, il faut les écouter – et qui répond à une attente des entreprises. Il faut poursuivre son développement, de même qu'il faut encourager différentes formes de décloisonnement entre le monde du travail et l'enseignement supérieur, telles que la validation des acquis par l'expérience, les reprises d'études après une première expérience professionnelle ou la formation tout au long de la vie.

Vous le comprenez, s'intéresser à la réussite étudiante, c'est s'intéresser à toutes les filières. C'est notamment considérer globalement les cursus de formation post-bac : licence, STS, IUT, classes préparatoires que nous souhaitons voir collaborer davantage avec les universités, mieux intégrer ces cursus, assurer leur lisibilité, développer des passerelles.

D'autres mesures contribueront à améliorer la réussite des étudiants en licence : la formation des enseignants-chercheurs à la pédagogie, par exemple, la recherche sur la pédagogie dans le supérieur, peut être, - cela a été cité hier dans l'atelier - ou la participation de tous les enseignants-chercheurs, pour une partie de leur service, à l'enseignement en licence.

Madame la Ministre, j'ai consacré beaucoup de temps dans cette synthèse à la licence, parce que la licence est évidemment le point clef pour la démocratisation de l'enseignement supérieur. Mais d'autres propositions concernent les masters, qu'il s'agisse de l'adaptation de l'offre de master aux étudiants, de l'orientation et de l'information, encore – information sur les taux de succès, sur l'insertion professionnelle –, qu'il s'agisse également de la clarté de l'offre ou de l'accréditation rigoureuse des cursus et des grades, en particulier dans les écoles privées.

Une partie de l'atelier hier était consacré aux nouveaux outils pédagogiques, plus précisément aux outils numériques. Le numérique, c'est aujourd'hui une rupture considérable. Une rupture double : premièrement une rupture à cause des possibilités de pédagogie à distance qui sont à la veille de transformer de manière totale nos modèles universitaires. Deuxièmement, une rupture dans le rapport que chaque être humain entretient vis-à-vis de la connaissance. Je vais commencer pas vous parler de cette deuxième rupture qui n'est pas moins bouleversante que la première.

En effet, aujourd'hui, chacune et chacun a accès à une quantité énorme de connaissance partout et à chaque instant, instantanément. Dans ce téléphone, j'ai accès à une quantité de choses très bien expliquées. Cela pose la question de la pertinence d'un cours magistral qui ne ferait que transmettre un savoir académique et livresque. J'ai la chance d'enseigner encore en première année de licence, et je peux témoigner que les étudiants, en amphi, consultent wikipedia, et approfondissent, en direct, me questionnent, vérifient peut-être que ce que je dis est juste. On comprend bien que le rapport au savoir est en train de changer. Le professeur a perdu le monopole du savoir. Ce qu'il doit enseigner maintenant c'est comment se repérer à l'intérieur de cet immense marché aux puces de l'information, si je puis dire. Comment faire usage de son sens critique, recouper les informations, s'orienter ? L'enseignant doit apprendre à l'étudiant comment apprendre, il doit communiquer à l'étudiant non plus le savoir, mais le savoir savoir. Il doit communiquer son expérience, son savoir-faire. Pour cela, l'amphithéâtre n'est sans doute plus le modèle idéal. Il faut se préparer à une mutation de l'enseignement supérieur, où le rapport direct entre l'enseignant et l'étudiant sera privilégié, dans le cadre de petits groupes, de projets ou d'expériences. Ce sera d'autant plus possible qu'une partie du savoir sera diffusable en ligne, dans le cadre d'universités à distance. Il s'agit là de l'autre rupture, celle liée aux outils pédagogiques eux mêmes et à nos méthodes de transmission du savoir.

Aujourd'hui, certains cours sont suivis par plus d'un million d'étudiants. Les universités américaines investissent dans les MOOCs, les *Massive Open Online Courses*, avec un succès stupéfiant auprès de la génération des *digital natives*. Ces cours plaisent aux étudiants, ils s'adressent aussi aux salariés en formation continue, qui peuvent adapter leurs horaires, aux étudiants empêchés ou aux personnes en situation de handicap. Ils s'adressent à toutes et tous de part le monde. Ce serait une erreur historique de ne pas voir là la révolution en marche. Ces cours permettront à certains pays en voie de développement, en Afrique, en Inde ou ailleurs, de rattraper leur retard sur le taux de diplômés de l'enseignement supérieur. Ils permettront aussi aux pays développés de mondialiser l'enseignement supérieur. Dans quelques années, une étudiante ou un étudiant de Toulouse pourra de chez elle ou de chez lui, suivre tous les cours de Harvard, en ligne, suivre des stages ou valider des travaux pratiques à Toulouse, dûment accrédités par Harvard, passer un examen au printemps, en présentiel, dans un centre d'examen près de chez lui et être diplômé de Harvard sans jamais avoir quitté la ville rose.

L'enseignement supérieur français, s'il ne sait pas être extrêmement ambitieux dans ce domaine, risque de voir un grand nombre de ses étudiants le quitter, de l'intérieur. Ce ne sera plus la fuite des cerveaux, ce sera le détournement des cerveaux. Le détournement de la jeunesse de notre

enseignement supérieur. Vous comprenez qu'il s'agit ici d'un enjeu formidable, c'est de la place de la France dans l'éducation de ses enfants qu'il s'agit. Il y a là un enjeu de rayonnement et d'indépendance nationale intellectuelle, culturelle et politique, considérable.

C'est un sujet sur lequel nous aurions tort d'avoir une attitude défensive. Le recours au numérique n'a pas pour objectif d'éliminer le présentiel ou de mettre en place une économie d'échelle. Encore une fois rien ne remplacera la qualité du travail en petit groupe, au contact de l'enseignant, complémentaire aux cours en ligne. Néanmoins le numérique est là, il se développe à grande vitesse, il permet d'accéder à des publics nouveaux et mondiaux. L'écoute et l'accord qu'il y avait hier dans l'atelier consacré à ce sujet là, accord qu'il n'y aurait jamais eu il y a encore trois ans, montre que les mentalités ont beaucoup évolué.

Madame la Ministre, Mesdames et Messieurs, nous préconisons une grande initiative nationale pour le développement d'une offre ambitieuse d'enseignement supérieur en ligne, allant bien au-delà de ce qui existe aujourd'hui, accompagné d'un programme de recherche en sciences humaines et sociales, en sciences de l'éducation, en informatique bien sûr, portant sur les enjeux, les conséquences et les moyens de cette révolution.

J'insiste sur la nécessité que les sciences humaines nous éclairent sur ce que la rupture numérique induit sur les comportements, comment elle affecte le lien social, comment elle déplace les lignes entre l'enseignant et l'apprenant, comment elle redéfinit la notion de sachant, quel impact elle a peut-être, sur la mondialisation de la pensée, quels risques et quelles opportunités elle offre.

Plus que jamais les sciences humaines et les sciences sociales, les langues et les études de civilisation, sont au cœur de la compréhension des enjeux de société contemporains. Que l'on cite l'énergie, le vieillissement ou la santé en général, la communication, le partage des ressources en général, dans tous ces grands enjeux une approche par trop technologique ou technocratique, voire scientifique, mène à des impasses.

Parce que dans tous ces sujets apparemment scientifiques, la question du respect de l'autre est centrale. Le sujet, c'est le *sujet* si j'ose dire.

Nous proposons donc d'investir davantage dans les sciences humaines et aussi dans l'interdisciplinarité, parce que les sciences humaines et les sciences dures doivent coopérer. Ce dont il est question ici, c'est comment on renouvelle la démocratie, la citoyenneté et le lien social,

aujourd'hui, compte tenu de l'évolution de nos modes de production et d'échange entre les êtres humains, évolution qui a été considérable et qui se poursuit dans le sillage des avancées scientifiques des physiciens du XXème siècle en particulier mais aussi des sciences du vivant.

Le thème concernant la réussite des étudiants a été également consacré à l'amélioration de la vie étudiante. Les propositions qui sont faites sont peut être attendues, car beaucoup d'entre elles reprennent des revendications connues des principaux syndicats étudiants. Il n'y a donc pas d'énorme surprise dans ce secteur, mais simplement l'affirmation – forte –, de la nécessité d'améliorer les conditions de vie et de travail des étudiants. Il s'agit, là encore, de bon sens.

Du bon sens : la démocratisation de l'enseignement supérieur nécessite une véritable rupture dans notre système d'aide financière aux étudiants, en particulier ceux issus des classes sociales les plus défavorisées. Il faut permettre à un plus grand nombre d'étudiants de bénéficier d'une véritable allocation leur permettant d'entreprendre des études, et aussi simplifier les procédures d'attribution des différentes bourses, dans le cadre d'un guichet unique géré par les CROUS. Les missions des CROUS gagneraient à être stabilisées dans la loi.

Du bon sens : il est urgent de prendre en charge la santé étudiante de manière volontariste. Tous les observateurs convergent pour démontrer que les étudiants se soignent mal ou ne se soignent pas. C'est évidemment un problème pour leurs conditions de vie et d'études immédiates, mais c'est aussi un très mauvais augure pour leur santé à venir. Il faut agir. Par exemple, hier dans l'atelier consacré à la réussite des étudiants, les expériences du chèque santé, mis en place par une dizaine de régions, ont été citées comme très positives.

Du bon sens : il faut favoriser l'accès des étudiants au logement, en particulier dans certaines villes où le parc de logements étudiants n'est absolument pas à la hauteur.

Du bon sens : il faut développer les emplois étudiants pour l'université, par exemple employer les étudiants en master comme tuteurs pour les étudiants de licence. Cela leur permet de renforcer leur niveau disciplinaire tout en gagnant de l'argent et on préfère voir les étudiants travailler dans le cadre de l'université qu'à l'extérieur, bien sûr.

Enfin, du bon sens : il faut mieux accueillir les étudiants étrangers, en terme de protection sociale – peut-être à faire gérer par les CROUS –, en terme de titres de séjour, de cours de français langue étrangère. La circulaire Guéant a été abrogée et toute la communauté universitaire était très

reconnaissante envers le gouvernement, Madame la Ministre, mais il reste encore du chemin à parcourir avant que la France redevienne un pôle d'attraction intellectuel, culturel, à la hauteur des ambitions des étudiants de tous les continents.

Je rappelais dans mon introduction combien les grands enjeux sociétaux, l'avenir de notre démocratie, aussi bien que le dynamisme de notre économie, dépendent de notre enseignement supérieur et de notre recherche. Nous souhaitons que toutes les forces de notre enseignement supérieur et de notre recherche soient mobilisées pour fonder un agenda stratégique sur les grands enjeux de société d'une part, ceux de l'Europe dans le cadre d'horizon 2020, les grands enjeux de société – par exemple l'énergie, la santé, l'environnement, le numérique, le respect et l'écoute de l'autre, l'économie –, et sur les objectifs de compétitivité d'autre part. Cet agenda sera construit sous le pilotage de notre Ministre et avec nos députés et nos sénateurs à travers l'office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, parce que les choix qui seront exprimés dans cet agenda stratégique sont des choix politiques avant tout. Les Alliances, espaces naturels du partage de stratégies, ont naturellement vocation à contribuer à la construction de cet agenda. Cet agenda déterminera la programmation de l'ANR, dont le rôle de gestion des financements sur projet n'est pas celui de la programmation globale.

J'ai parlé de l'Europe. Je suis surpris parfois de voir à quel point nos collègues semblent ignorer que la construction de l'espace européen de la recherche fait partie de nos missions telles qu'elles sont inscrites dans le code de l'éducation. Cela doit devenir davantage qu'une mission, cela doit devenir une ambition partagée. Il faut mettre en marche les équipes de recherche pour participer à l'espace européen de la recherche, pour que la France y trouve toute sa place et c'est aussi, sans aucun doute, une autre manière pour résoudre des problèmes de financement.

Mais la mise en œuvre de cet agenda dépendra de l'intensité de notre investissement dans l'enseignement supérieur et la recherche – investissement dans tous les sens du terme, investissement affectif, politique, financier –. Il est donc tout à fait capital de réaffirmer qu'il n'y aura pas de France forte sans un enseignement supérieur et une recherche fortes. Bien sûr, il n'est pas question pour les universités ou les organismes de recherche de feindre d'ignorer l'effort qui est demandé aux français en ces temps de crise ni de s'exonérer de cet effort. Il n'est pas question pour nous d'adopter une posture qui serait ressentie comme corporatiste ou égoïste.

Mais il s'agit d'un pacte. Nous devons montrer à la nation que l'investissement dans l'enseignement supérieur et dans la recherche est non seulement indispensable, comme je l'ai déjà dit, mais aussi intelligent, parce que nous faisons les efforts collectifs nécessaires pour rendre cet investissement productif.

A la hauteur de ce qu'attendent les étudiants, les entreprises, à la hauteur de ce qu'attend toute la société.

Nous avons la chance d'avoir dans ce pays un potentiel de recherche tout à fait exceptionnel. Le récent prix Nobel de Serge Haroche le confirme par l'exemple.

Nous avons la chance d'avoir tout d'abord un organisme de recherche **pluridisciplinaire** d'exception : le CNRS. Le CNRS couvre pratiquement tous les champs de la connaissance, au plus haut niveau. Le CNRS dépose plus de 400 brevets chaque année, ses recherches mènent à la création de plus de 60 entreprises innovantes par an, il jouit d'une attractivité internationale exceptionnelle, il mène des recherches fondamentales tous azimuts. Il a le potentiel unique pour entreprendre des recherches interdisciplinaires, en réunissant des chercheurs aux champs de compétence les plus divers, pour s'attaquer aux grands problèmes de notre temps, aux problèmes globaux et complexes. L'interdisciplinarité se construit à partir de disciplines fortes, le CNRS développe ces disciplines fortes, avec ses 10 instituts couvrant les différents domaines du savoir. Le CNRS s'est ces dernières années rapproché avec volontarisme des universités, prouvant par là que la césure entre l'enseignement supérieur et la recherche, césure que d'aucuns trouvaient fortement préjudiciable, était en voie d'être résorbée.

La France a également la chance d'avoir d'autres organismes de recherche dans des domaines plus spécialisés : les énergies avec le CEA, la biologie et la santé avec l'INSERM, les sciences et les technologies du numérique avec l'INRIA, l'agriculture et l'alimentation avec l'INRA, l'aéronautique et le spatial avec l'ONERA, etc. Ces organismes ont des capacités exceptionnelles pour nourrir des résultats de leurs travaux l'ensemble des écosystèmes dynamiques réunissant les acteurs de la recherche dite fondamentale, de l'innovation, de la technologie, dans un domaine donné. La France peut aussi s'enorgueillir des résultats d'écoles ou d'instituts de recherche extrêmement prestigieux de part le monde, tels que l'Institut Pasteur par exemple, autre source de prix Nobel, dont la présidente de notre comité de pilotage Françoise Barré-Sinoussi. La France peut également être fière de sa recherche médicale et clinique – réputée dans le monde entier – recherche qui s'effectue dans le cadre d'un partenariat unique entre l'université et l'hôpital, que nous proposons de sécuriser.

Ces organismes de recherche et ces établissements déploient leurs forces dans les universités et en partenariat étroit avec elles. La puissance de recherche des universités, qui est considérable, est ainsi en synergie avec celle des organismes, en particulier à travers les unités mixtes de recherche, qui sont les briques de base locales de la recherche.

Ces organismes, tout comme les universités au sein desquelles et avec lesquelles ils travaillent étroitement, ont besoin d'être soutenus. C'est pourquoi nous demandons solennellement que soient renforcés les moyens en général, et la masse salariale en particulier, pour faire progresser encore l'impact de ce service public sur notre société et sur notre économie. Nous demandons à ce que l'évaluation de la masse salariale inclue explicitement les coûts liés au vieillissement des personnels, que les carrières des jeunes chercheurs et enseignants-chercheurs soient revalorisées, pour maintenir l'attractivité de ces métiers auprès des étudiants les plus brillants. Nous demandons que l'Etat donne les moyens financiers aux établissements pour titulariser la totalité des personnels techniques et administratifs employés dans des contrats à durée déterminée, comme le prévoit la loi du 12 Mars. Nous demandons un plan pluriannuel de recrutements de chercheurs et d'enseignants-chercheurs qui contribue à la résorption du nombre de post-docs dans des situations de précarité. Nous demandons les moyens financiers pour résorber les décalages grade-fonction chez les personnels BIATOSS et ITA, en grand nombre particulièrement dans les universités depuis leur prise en charge des responsabilités et compétences élargies. Nous demandons que le potentiel d'enseignement supérieur et de recherche soit construit sur des emplois pérennes, que les établissements limitent les recours à des emplois à durée déterminée de manière responsable, qu'ils s'y engagent et qu'ils soient contrôlés pour cela. Il a en effet été rappelé hier dans l'atelier sur la recherche qu'il était un peu facile de désigner l'ANR comme la responsable de l'explosion des emplois précaires. L'ANR valide des projets scientifiques qu'elle juge intéressants, mais ce sont bien les établissements qui recrutent les précaires et ce sont bien les chercheurs et les enseignants chercheurs qui ont choisi de lancer des projets reposant sur des chercheurs précaires. Il faut donc que chacun balaye devant sa porte avec honnêteté.

Nous demandons que le doctorat soit reconnu dans les grilles de la haute fonction publique, et qu'il soit également valorisé dans les conventions collectives. A propos du doctorat, nous souhaitons limiter le nombre de thèses encadrées par une seule personne, et développer un suivi individualisé des doctorants pour garantir un niveau de qualité du doctorat dans toute l'université. Le doctorat est le diplôme phare de l'université, et nous nous devons de veiller à cette qualité. Nous souhaitons par ailleurs que toutes les écoles doctorales développent des modules de formation variés, ouverts sur la

société, qui permettent aux étudiants de mieux valoriser leur doctorat. Nous souhaitons également que les écoles doctorales interagissent davantage avec les entreprises. L'enjeu est de taille. Il s'agit d'élargir les débouchés professionnels des docteurs et par là de contribuer à offrir des solutions contre la précarité des jeunes chercheurs. Mais il s'agit aussi de reconnaître à sa juste valeur la qualité de la formation doctorale, la plus haute des formations universitaires, la plus accomplie des formations par la recherche, le diplôme haut de gamme et reconnu comme tel dans le monde entier. Une grande partie de nos élites, en France mais en France seulement, est étrangère au doctorat. L'effort des écoles à intégrer une activité de recherche est certes réel, mais les rapprochements entre écoles et universités, dont je parlerai dans un instant, n'ont pas encore porté leurs fruits pour développer suffisamment la formation doctorale chez les diplômés des grandes écoles. Chez nos cadres dirigeants le taux de docteurs est faible. C'est regrettable pour nos entreprises et leur culture de la recherche, c'est regrettable pour la formation de nos élites. Nous avons émis des propositions pour changer cela.

Pour ce qui concerne l'habilitation à diriger des recherches, celle-ci fait l'objet de nombreuses critiques. Ce n'est qu'une super-thèse sans plus de développement de compétences spécifiques liées à l'encadrement ou la direction – en dépit de nos espérances. On observe que l'HDR accroît à l'inégalité entre les femmes et les hommes. L'HDR empêche de reconnaître à sa juste valeur le travail d'encadrement de doctorants par les jeunes chercheurs et l'HDR favorise le mandarinate. Néanmoins, nous prenons acte que la suppression de l'habilitation à diriger des recherches n'a pas fait l'objet d'un consensus complet dans les deux ateliers où elle fût débattue hier, et il faut donc peut être réfléchir à l'encadrement des doctorants sur d'autres bases.

Quant à la procédure de qualification, procédure très chronophage, appliquée pour certains mais pas pour d'autres, signe d'un manque de confiance dans les recrutements, je retiens qu'il est possible de la supprimer à condition d'introduire des moyens convaincants pour lutter contre le recrutement local.

Les années passées ont vu une idéologie libérale tentée d'être appliquée sur l'université. Le mot d'ordre était non seulement la compétition, mais la concurrence entre les acteurs. Les équipes de recherche ont été privées de crédits de fonctionnement de base, ont été mises en concurrence dans le cadre d'appels à projets systématiques, avec comme corolaire une augmentation spectaculaire du nombre de jeunes chercheurs dans des statuts précaires. La concurrence entre les acteurs s'est faite au détriment de la cohérence du service public et de l'aménagement du territoire, créant de surcroît une complexité institutionnelle inédite. Pratiquement tous les hommes et toutes les femmes que

nous avons auditionnés nous ont dit la même chose : il faut simplifier le système et privilégier la coopération entre les acteurs.

Pour ce qui concerne le financement de la recherche, nous recommandons un rééquilibrage entre les financements du fonctionnement de base et les financements sur projets. Vraiment, de très nombreuses contributions aux Assises ont été dans ce sens là. Il faut réévaluer le financement de base pour permettre à chacun de travailler, vous l'avez rappelé hier Madame la Ministre. Nous souhaitons aussi que l'ANR évolue, de manière à limiter le taux d'échecs dans les appels à projets, taux d'échecs devenu tellement important (près de 80%) que les chercheurs passent trop de temps à écrire des projets ou à les évaluer, au détriment du temps consacré à leur recherche. Nous proposons donc d'allonger la durée des contrats, de limiter la prolifération des projets. Madame la Ministre, en observant les décisions récentes que vous avez prises, je suis heureux de constater que vous avez anticipé les résultats des Assises pour amorcer ces différents réajustements.

Il est également nécessaire de limiter le temps perdu à la soumission de ces projets. Pour cela, nous proposons de procéder à des appels d'offre en deux temps, avec une première étape d'admissibilité pour laquelle un programme scientifique court, sans éléments financiers détaillés, est demandé.

Enfin, la nécessité de conserver des appels à projets « blancs », permettant l'expression maximale de la créativité des chercheurs, a été rappelée dans l'atelier sur la recherche, dans le sillage des propos de Serge Haroche le matin.

Pour ce qui concerne le désir de simplification, il faut tout d'abord que chacun se rende compte de la complexité juridique, politique et administrative dans laquelle est plongée notre système d'enseignement et de recherche. L'expression « le millefeuille institutionnel » a tenté de désigner cette prolifération de structures à toutes les échelles et dans de nombreux champs. J'ai déjà abordé plus tôt dans ce discours l'illisibilité de notre offre de formation, mais la complexité concerne vraiment tous les secteurs : complexité des activités internationales, avec un nombre d'acteurs très important sans stratégie d'ensemble, complexité de la valorisation et du transfert technologique, avec là aussi des acteurs d'une complémentarité pas forcément idéale, complexité de l'activité de recherche de base même avec les labex, les equipex, venus se rajouter aux RTRA, RTRS, et autres structures. L'expression le « mikado institutionnel », apparue je crois à l'occasion des Assises territoriales de l'Alsace, désigne encore mieux le problème que celle du millefeuille, parce que le mikado est un ensemble de petits objets rigides, empêtrés les uns dans les autres, et on sait bien que le mouvement de chacun de ces objets dépend de la position de tous les autres. Il est de notre

responsabilité de simplifier le système, source de coûts de transaction importants, d'incompréhension et de confusions pour les acteurs et les partenaires – les entreprises nous l'ont dit : on n'y comprend rien.

Voilà pourquoi nous mettons sur la table un certain nombre de propositions. Nous proposons que les Alliances, qui ont justement un rôle important de clarification et de coopération, ne deviennent pas des organismes de plein exercice, mais restent des structures légères, sans personnalité morale mais avec une mission claire : l'échange et le partage des stratégies entre les différents acteurs, la force de proposition dans la construction de l'agenda stratégique.

Au niveau de la recherche de base, nous tenons à rappeler avec force que la brique de base est l'unité de recherche ou l'unité mixte de recherche. Au passage, la dénomination d'équipe d'accueil n'est pas convenable – une université n'est pas là pour seulement « accueillir » des enseignants-chercheurs.

L'unité de recherche est la cellule institutionnelle de base regroupant les chercheurs et les enseignants-chercheurs qui travaillent autour d'un projet commun. Au delà de ça, il est nécessaire, naturellement, de faire coopérer les chercheurs de différentes unités. Ces coopérations prennent aujourd'hui beaucoup de formes différentes (labex, RTRA, etc. j'en ai déjà cité quelques unes). Nous préconisons de supprimer toutes ces « appellations », de désigner ces collaborations sous un terme simple, par exemple : le groupement de coopération scientifique, pour des structures qui ont vocation à être des structures légères, non dotées de la personnalité morale, des structures non institutionnelles.

La brique de base, c'est l'unité de recherche, les labex ne sont que des projets scientifiques parmi les autres. Ils n'ont pas vocation à devenir des espaces institutionnels à l'instar des unités de recherche.

Il y a beaucoup d'autres propositions qui vont dans le sens de la simplification et de la mise en cohérence de la politique d'enseignement supérieur et de recherche français. Certaines d'entre elles consistent à affirmer le rôle de tutelle du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les opérations d'enseignement supérieur et de recherche – vous me pardonnerez ce truisme. Cela concerne le pilotage des différents acteurs à l'international, acteurs dont nous recommandons la coordination effective par le Ministère de l'enseignement supérieur et la recherche – au premier chef Campus France, mais pas seulement –. Cela concerne aussi les écoles, agences, diverses et

variées. Le mikado institutionnel désigne aussi, en effet, le manque de coordination entre les politiques publiques dans les différents ministères. Celles-ci doivent être mises en cohérence en rendant effective la coopération interministérielle.

Un des passages obligés de la simplification consistera à limiter autant que possible le nombre des fondations de coopération scientifique, les personnalités morales diverses et variées. Il s'agira en particulier de simplifier les montages juridiques liés aux idex. Les idex sont des programmes, des forces motrices pour stimuler la coopération entre établissements sur un site, et accompagner la construction de grandes universités. Mais les idex ne doivent pas être des établissements autonomes, tellement autonomes qu'ils pourraient être en concurrence d'intérêt avec les établissements fondateurs eux-mêmes, ce qui serait ubuesque. Il s'agit bien ici de faire coopérer et de simplifier le paysage.

Les idex nous amènent tout naturellement à parler de l'excellence. Dans le premier bilan des auditions que nous avons diffusé à toutes et à tous à la fin du mois de septembre, qui était en quelque sorte un point d'étape, destiné à servir de socle de réflexion pour les Assises territoriales, j'écrivais combien l'essentialisation de l'excellence avait été exagérée. Non que l'excellence n'existe pas, bien sûr. Il y a des résultats de recherche excellents, des découvertes excellentes. Ce qui caractérise néanmoins l'excellence, c'est que d'une part elle est très difficile à évaluer précisément, et que d'autre part elle évolue dans le temps et elle concerne des projets et des résultats davantage que des individus. Le temps est venu de se réapproprier l'excellence.

Précisément parce que nous nous situons à la frontière de la connaissance, et que cette frontière n'est pas matérialisable, qu'elle est mouvante, discutable, le jugement de ce qui excellent et de ce qui ne l'est pas est toujours discutable. L'histoire des sciences regorge d'exemples de chercheurs dont l'excellence n'était pas reconnue, à tort. Considérons aussi les sciences humaines ou les sciences sociales : elles mettent nécessairement en jeu des confrontations ou des angles de vue différents, à un niveau de complexité qui est celui de l'humain, confrontations qu'il n'est pas toujours possible d'arbitrer à l'aide de résultats expérimentaux réels comme on peut le faire dans le domaine des sciences expérimentales. Si bien que dans les humanités le jugement de l'excellence est encore plus complexe à rendre.

Par ailleurs, la pratique de la recherche nous apprend que les résultats hors du commun, très féconds, peuvent surgir après de longs errements de manière souvent inattendue. Cela nous apprend que l'excellence est vivante, dynamique, au fond, insaisissable. Pour cette raison

l'excellence ne saurait être la source d'une rente individuelle, un état de fait, elle ne saurait être enfermée de manière statique dans un périmètre. C'est ce que je voulais dire lorsque j'écrivais qu'il ne fallait pas *essentialiser* l'excellence. Il ne faut pas la graver dans le marbre. L'excellence n'est pas un lieu circonscrit dans l'espace de la recherche, et il n'y a pas davantage de recette toute faite qui y mène.

Il n'y a pas de chemin vers l'excellence, l'excellence c'est le chemin.

L'utilisation outrancière et manichéenne de l'excellence ces dernières années a transformé la compétition scientifique naturelle entre les chercheurs en concurrence délétère pour la cohérence de l'action publique. Le rôle de l'Etat, plutôt que de stimuler cette concurrence jusqu'à l'écoeurement, est de s'assurer que la compétition scientifique normale ne dégrade pas la coopération souhaitable entre les chercheurs du service public. Pour toutes ces raisons, nous avons proposé de cesser d'enfermer les chercheurs dans des périmètres d'excellence au sein des programmes labellisés « idex ». Se réapproprier l'excellence commence par là.

Un des éléments absolument essentiel pour stimuler cette coopération entre les acteurs et pour rendre possible ce pacte entre l'enseignement supérieur, la recherche, et la Nation, est celui de la sincérité budgétaire. La sincérité : nous proposons de consolider les comptes financiers sur un site des différents établissements – organismes de recherche, universités, écoles –, de manière à ce que l'on puisse enfin évaluer, sincèrement – au sens de la sincérité du comptable – l'argent public qui est dépensé sur chaque région, sur chaque site. La baisse très importante des crédits de fonctionnement des organismes de recherche a fortement impacté l'activité de certaines universités, mais celles-ci ont parfois été dotées d'autres crédits dans le cadre des Investissements d'Avenir : il faut faire un bilan. Ce bilan, public et transparent, est une étape préalable à une opération de consolidation d'ensembles universitaires qui n'ont pas été labellisés idex mais qui ne doivent néanmoins pas être oubliés, parce qu'ils œuvrent aussi à la construction de grandes universités avec des potentiels de recherche importants. Le Premier Ministre parlait hier à ce propos « d'équité territoriale ». Cette mise à plat demandera aux organismes de recherche et aux universités de travailler en meilleure synergie, de mettre en cohérence les systèmes d'information et de gestion. Ils ont déjà commencé.

Les comptes financiers des universités doivent être détaillés en coûts complets, par grand domaine de destination – Recherche, Licence, Master, Doctorat –. **Que l'on cesse de nous dire partout que l'on dépense 11000 Euros par étudiant pour un étudiant de licence, parce que lorsque l'on dit cela, on ment au contribuable, on ment à l'étudiant et on ment au parent d'élève.** L'enseignement

supérieur est un service public depuis la loi Savary, il est normal que tout le monde puisse savoir combien on dépense pour un étudiant en licence de droit à Brest, à Lille, à Paris ou dans l'université de Pau et des Pays de l'Adour.

Sincérité encore : nous préconisons un véritable préciput pour les établissements porteurs de projets de recherche, de manière à reconnaître simplement les coûts réels engendrés par ces projets – avec une partie du préciput qui revient au laboratoire, de façon à stimuler la coopération entre les équipes des laboratoires, et éviter les effets néfastes localement du « chacun pour soi » qui résultent des appels à projets.

Sincérité enfin : nous proposons que la totalité de l'activité des chercheurs et des enseignants-chercheurs, mais aussi le cas échéant des techniciens et ingénieurs (activité de recherche, enseignement, valorisation, expertise, administration, international) soit renseignée dans un rapport d'activité individuel type et que cette activité soit appréciée dans sa globalité. Il est temps que les charges de travail diverses, complémentaires, sans l'intégralité desquelles il n'y aurait pas de service public de qualité, soient toutes reconnues. Je pense que cette mesure contribuera aussi à réduire les inégalités entre les hommes et les femmes.

Vous comprenez que cet impératif d'afficher simplement la réalité de l'activité – c'est cela que désigne la sincérité ici – traverse l'ensemble de nos propositions : les personnels, les laboratoires, les cursus, les établissements, les régions.

Ces préconisations sont essentielles, parce qu'il n'y a pas de sincérité politique sans sincérité budgétaire.

La coopération passe aussi par des stimulations très concrètes. Les classes préparatoires, par exemple, sont invitées à coopérer avec les universités. Il est tellement regrettable que les étudiants parmi les plus brillants en terminale, et qui se dirigent majoritairement vers des classes préparatoires aux grandes écoles, ne soient jamais confrontés à des enseignants-chercheurs. Nous sommes le seul pays au monde où cela se passe comme ça, et on sait combien nous coûte cette singularité. Il en résulte une faiblesse du lien entre les cadres dirigeants des entreprises et le monde de la recherche en général, une faiblesse du réflexe « recherche » dans les entreprises, j'en parlais à l'instant à propos du doctorat. L'enjeu est important : il suffit de constater que la recherche en entreprise pèse en France 1,4 points de PIB. Ce chiffre est inférieur à la moyenne des pays de l'OCDE, et très inférieur aux pays les plus en pointe. Il s'agit ici simplement de rapprocher les classes préparatoires des

universités, rapprochement qui a d'ailleurs été amorcé à de nombreux endroits et où il faut persévérer.

Concernant la recherche privée et l'innovation, il est essentiel que les établissements publics coopèrent avec les acteurs du monde socio-économique. Nous proposons un certain nombre de leviers pour encourager ces synergies, développer des relations bilatérales entre les établissements et les PME par exemple, relations bilatérales complémentaires des pôles de compétitivité qui regroupent un grand nombre d'acteurs. Madame la Ministre, en annonçant récemment le financement par l'ANR du renforcement de ces initiatives telles que les laboratoires communs public-privé vous avez anticipé une recommandation du comité de pilotage des Assises et je m'en félicite.

Le Crédit Impôt Recherche peut être utilisé également pour stimuler le développement de ces unités mixtes, pour amener les PME à s'engager davantage dans les écosystèmes de recherche et d'innovation ou pour développer le doctorat en entreprise et le recrutement de docteurs par les entreprises.

La coopération nécessite aussi de faciliter les mobilités des femmes et des hommes entre les établissements publics, mais aussi entre le public et le privé. Il faut permettre aux enseignants-chercheurs de devenir des chercheurs pendant quelques années, ou l'inverse, développer les passerelles, les dispositifs de délégation ou de mise à disposition.

Entre le public et le privé, rien n'est plus bénéfique pour renforcer la coopération entre les entreprises et les laboratoires académiques que d'encourager des échanges de chercheurs ou les mobilités entre les deux mondes, pour des périodes de temps adaptées au projet. Avant de rejoindre l'université, j'ai passé douze ans dans le laboratoire de recherche du groupe Thales – laboratoire emblématique de la coopération public-privé avec l'unité mixte du prix Nobel Albert Fert –, et j'ai connu beaucoup de collaborations public/privé. Je peux témoigner que la réunion de ces deux intelligences, celle de la recherche académique et celle de la recherche orientée, est très fructueuse. En particulier, pour un laboratoire académique, comprendre l'intelligence industrielle, la posture et la tournure d'esprit de l'innovation, le souci de la brevetabilité ou du marché est absolument stimulant et enrichissant pour toutes les recherches quelles qu'elles soient.

L'innovation, le développement, le transfert sont réellement des domaines dans lesquels la France doit investir de manière volontariste. Vous avez pris récemment, Madame la Ministre, une série de mesure pour stimuler l'innovation et le transfert. Je crois que ces mesures vont dans le bon sens,

mais il faut poursuivre. Il y a la mission Beylat – Tambourin qui travaille là dessus (Jean Luc Beylat est le président du pôle de compétitivité Systematic et Pierre Tambourin directeur général du Génopole) avec le ministère chargé des PME, de l'innovation et de l'économie numérique, de Fleur Pellerin et cette mission amènera – nous n'en doutons pas – des propositions permettant d'aller plus loin.

L'interaction avec la société ne concerne pas que les entreprises, mais plus généralement toute la société. Plus que jamais les grands enjeux de société nécessitent de partager les connaissances avec le plus grand nombre, et surtout de construire des espaces de débats démocratiques, au sein desquels « *l'éthique de la communication* » que je citais en introduction sera privilégiée. Il s'agit non seulement de l'ouverture de l'université – de l'université au sens large – sur la société, mais il s'agit aussi de respect, par les scientifiques et les politiques, des citoyens. Nous proposons bien sûr ici de renforcer la diffusion de la culture scientifique et technique, mais pas seulement : il s'agit d'impliquer les citoyens, de permettre à chacun et chacune de s'approprier la science en marche. De nombreuses initiatives renouvellent en ce sens l'interaction entre la science et la société : les conventions de citoyens, la recherche participative. Elles sont à encourager en tant que forme contemporaine et multi-échelle de la démocratie.

La coopération concerne également les établissements publics, écoles, organismes, universités, au niveau institutionnel. De nombreuses auditions – presque toutes – ont dénoncé, je le disais, le « mikado » institutionnel et le manque de synergie entre les acteurs. Pourquoi les acteurs sont-ils si nombreux ? Nous sommes passés d'à peine 300 000 étudiants en 1960 à plus de 2 300 000 aujourd'hui. Nous sommes passés de moins de 5% de bacheliers dans une génération après la guerre à plus de 75% aujourd'hui. Pour faire face, les universités se sont multipliées et la communauté universitaire a su remarquablement remplir sa mission de service public : former le plus grand nombre, transmettre nos savoirs à toutes et tous. Dans les territoires, les universités ont été parfois amenées à se sectoriser pour accompagner ce développement, au détriment de l'interdisciplinarité, elles sont devenues nombreuses, au détriment de la lisibilité et de l'efficacité du système.

En 2004, les Etats Généraux de la Recherche préconisaient déjà d'améliorer les coopérations, de contribuer au développement régional dans un cadre national cohérent – je le cite –, et d'assurer la dimension territoriale de la recherche par le développement de pôles de recherche et d'enseignement supérieur, ce qui deviendra les PRES.

En 2006, la loi de programme pour la recherche du 18 Avril 2006 donne une forme institutionnelle à ces PRES. Mais cette loi comporte de graves déficiences, en particulier en termes de représentation

démocratique de la communauté universitaire dans les instances. Ce n'est pas du tout ce qui était souhaité. Néanmoins, depuis 2006, 26 PRES ont vu le jour, rassemblant la majorité des universités et témoignant par là du désir de la communauté de coopérer. Allant plus loin encore dans la coopération, certains établissements ont même décidé de fusionner : ainsi sont nées les universités de Strasbourg, d'Aix-Marseille, de Lorraine. Elles sont nées malgré un cadre législatif très mal adapté. La loi LRU et sa gouvernance centralisée ne conviennent pas aux universités de grande taille. Elles encouragent le recours à des statuts dérogatoires pourtant absolument pas souhaitables lorsque l'on tient au cadre national de l'enseignement supérieur et de la recherche. Et on y tient.

Les établissements se regroupent pour proposer des formations plus riches, plus lisibles, au service des étudiants et bien organisées dans le territoire d'enseignement supérieur, en toute intelligence avec les collectivités concernées. Ils se regroupent pour mener des recherches plus ambitieuses, interdisciplinaires. Ils se regroupent pour associer écoles et universités. Ils se regroupent pour décloisonner. Ils se regroupent pour accroître leur attractivité nationale et internationale au bénéfice d'une université accessible au plus grand nombre, sans faire d'exception de classe, de situation ou de nationalité. Ils se regroupent simplement pour offrir un meilleur service public.

Les grandes universités de demain gagneront en lisibilité : lisibilité des formations pour les étudiants, mais aussi lisibilité pour les partenaires : organismes de recherche, collectivités locales, entreprises. Elles occuperont ainsi une place primordiale au cœur de la société. Bien évidemment les organismes de recherche plus que leur place dans ces universités, cher Alain Fuchs, leur participation est indispensable, même si ils n'apparaissent pas à ce stade dans l'énoncé même de la proposition 108. Le mot « grandes » n'a peut être pas à être retenu dans la formulation que nous avons utilisée ici. Pourquoi pas le mot « fédéral » puisque plusieurs intervenants semblaient le préférer hier dans le débat. Simplement, il faut reconnaître que l'appellation de PRES est incompréhensible et illisible, et comme plusieurs intervenants le rappelaient hier avec beaucoup de bon sens le mot « université » est tout simple et universellement reconnu.

Le gouvernement précédent n'a pas compris les raisons fondamentales de ce mouvement historique de coopération des universités françaises. Je ne reviendrai pas sur les modalités de l'appel d'offre des idex, qui a donné lieu à de nombreux dysfonctionnements. Ne privilégiant qu'une mise en concurrence de tous contre tous, l'œil rivé sur le classement de Shanghai, quand il n'était pas obsédé par la révision générale des politiques publiques, le gouvernement précédent s'est invité dans ce regroupement historique des universités avec impéritie.

L'objectif des grandes universités n'est pas la concurrence mais la coopération. Contrairement aux PRES, ces universités ont besoin de collégialité et de démocratie. Le Premier Ministre nous rappelait hier que la collégialité et la démocratie étaient les mots mêmes du Président de la République à propos de l'université. Collégialité et démocratie, ce sont les mots que l'on retrouve dans les discours de ceux qui savent ce dont la gouvernance universitaire a besoin, un besoin fondamental, ontologique, je veux dire lié à la nature même des activités universitaires, lié à l'être même de l'université.

L'émergence de grandes universités demande de la patience, de la détermination, un grand sens du service public pour surmonter les intérêts de chapelle qui peuvent subsister. Elle demande aussi un cadre légal adapté. C'est l'objet de la proposition 108. Les grandes universités de demain seront dotées de conseils élus. « Le cadre législatif permettra la possibilité de rattachements spécifiques d'écoles ou d'universités et la mise en œuvre d'un principe de subsidiarité avec ces composantes permettant de clarifier les compétences de chaque instance. Il permettra le développement de grandes universités à caractère fusionnel, fédéral ou confédéral – dans le cadre d'un continuum de statuts possibles dépendant des cas. Ces grandes universités contractualiseront avec l'Etat et leur plafond emploi sera déterminé par l'Etat dans le cadre de ce contrat. »

Ces grandes universités – on verra bien comment on les appellera –, de taille régionales, ont vocation à contractualiser avec les collectivités locales et en premier lieu les régions, qui revendiquent à juste titre un rôle dans le pilotage de l'enseignement supérieur et la recherche. Il ne s'agit pas de remettre en cause la valeur nationale des diplômes ni les statuts nationaux des personnels, statuts qu'il faut protéger. Il ne s'agit donc pas d'une régionalisation de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il s'agit de bon sens. Quel est le niveau pertinent pour l'orientation professionnelle ? La région et la ville. Qui connaît le tissu économique local, les besoins et les possibilités de formations par apprentissage ou en alternance, qu'il faut développer ? Les régions et les villes. Qui connaît le mieux les développements à venir concernant les transports ? L'immobilier ? Les logements étudiants ? Les régions, et les villes. Les présidents des régions nous l'ont affirmé avec force, les villes aussi. Même si il n'est pas question de remettre en cause les cadres nationaux qui font la force de notre service public, il faut comprendre que l'on ne peut pas tout piloter en détail depuis Paris. Voilà pourquoi l'ensemble du développement de l'enseignement supérieur et de la recherche dans une région fasse l'objet d'un schéma régional recensant des objectifs partagés entre tous les acteurs concernés.

Nous avons discuté, au delà de ces schémas, de la possibilité que l'université signe un contrat quinquennal tripartite avec l'Etat et les collectivités. Cette proposition n'a pas fait l'objet de

consensus. Si les acteurs s'entendent sur la nécessité d'un dialogue stratégique se traduisant dans un schéma régional pour l'enseignement supérieur, il a été rappelé que la prédominance du rôle de l'Etat est essentielle dans la contractualisation. C'est à l'Etat de veiller à l'intégration de la stratégie régionale dans le contrat, dans le cadre d'un dialogue certes, mais les universités et les organismes restent des opérateurs de l'Etat. C'est fondamental. Par ailleurs, les actions des collectivités locales en direction de l'enseignement supérieur et de la recherche et en relation avec les opérateurs peuvent être développées à côté du contrat principal signé avec l'Etat, à l'aide de contrats séparés avec les collectivités, tels que des contrats de site ou des CPER comme l'a proposé le Premier Ministre hier. La signature d'un contrat tripartite fait redouter la complexité du processus et a fait redouter à certains participants hier dans l'atelier un risque d'évolution vers une régionalisation de l'enseignement supérieur et de la recherche qui n'est pas l'objectif souhaité et nous prenons acte du résultat de cette discussion.

Les regroupements d'universités jouiront d'une visibilité internationale accrue. La pulvérisation de notre dispositif universitaire n'est en effet pas la moindre des sources de perplexité des étudiants ou partenaires internationaux. La coopération européenne et internationale est un enjeu majeur pour l'enseignement supérieur français. Elle permet à nos laboratoires de participer pleinement au concert scientifique mondial, elle permet à la France de poursuivre ou de développer des relations fructueuses avec d'autres pays par l'échange scientifique, les pays du Sud en particulier, elle permet aux étudiants étrangers de venir étudier en France, aux étudiants français de vivre des expériences uniques de cursus à l'étranger. Il faut encourager et faciliter ces initiatives, de même qu'il faut encourager les initiatives transfrontalières : co-diplomations internationales, laboratoires transfrontaliers, universités transfrontalières, avec deux Etats européens comme tutelle. Ces différentes initiatives ont été évoquées dans plusieurs rapports territoriaux – Alsace, Champagne Ardennes par exemple –. Il y a là des initiatives parmi les plus stimulantes pour la construction du cadre européen de la recherche.

Il était très attendu que les erreurs de la loi relatives aux libertés et aux responsabilités des universités, la loi LRU, fussent corrigées. Tout a été dit depuis le mouvement de 2009 sur le sujet, une très abondante littérature a dénoncé la présidentialisation abusive de la loi, la concentration des pouvoirs sur le seul conseil d'administration, si bien qu'il n'est pas nécessaire de faire de longues dissertations pour expliquer les propositions que nous avons émises. Elles vont dans le sens de la collégialité et de la démocratie dans les universités.

Les pouvoirs confiés par la LRU aux présidentes ou présidents concernant les actes individuels sur les recrutements et les carrières des personnels doivent être confiés à une instance élue, émanant des conseils académiques de l'université. Nous pensons nécessaire l'introduction d'une possibilité de destitution du président ou d'un vice président en cas de crise grave. Au conseil d'administration seront confié le rôle de l'orientation stratégique de l'université et celui de la définition du cadre budgétaire. A deux autres conseils – l'un pour la recherche, l'autre pour la formation, CS et CEVU – seront pleinement délégués les pouvoirs de décisions académiques. Cela permettra d'accroître l'importance des étudiants dans les instances, ce qui faisait l'objet d'une revendication. Il faudra bien sûr préciser dans le détail quels sont ces pouvoirs, quelles seront les procédures de dialogue entre CA d'un côté, CS et CEVU de l'autre, et comment on arbitre les désaccords éventuels entre les deux.

Certains ont proposé dans les auditions et les contributions, mais aussi hier après midi dans l'atelier 3, la réunion des conseils responsables de la politique de recherche et de la politique concernant les formations sous la forme de sénats académiques, faisant prévaloir l'importance de la cohérence entre les deux missions – recherche et formation – à l'université, qui était rappelée par notre grand témoin. D'autres ont alors fait observer que la charge de travail incombant à ce sénat serait alors beaucoup trop lourde. Nous proposons une solution à mi-chemin : la réunion – pas systématique – des deux conseils académiques, au moins quelquefois dans l'année, avec l'objectif de rendre effective cette cohérence entre la stratégie de recherche et l'offre de formation.

Nous avons proposé également la création d'un conseil pour la vie étudiante. Cette proposition n'a pas rencontré de succès hier dans l'atelier. Nous avons fait cette proposition parce que les CEVU sont parfois très accaparés par les dossiers pédagogiques, et la vie étudiante passe alors au second plan. Pour une autre raison aussi : pour discuter de vie étudiante il est nécessaire d'avoir un périmètre d'acteurs qui ressemble davantage à celui d'un comité technique paritaire. Nous pensons donc réunir des élus étudiants, et des membres de l'administration, des services consacrés à la vie étudiante par exemple, du CROUS également, et pas forcément des enseignants chercheurs. Les élus pour discuter du contenu des cursus ou de pédagogie ne sont pas forcément les personnes les plus pertinentes pour discuter de vie étudiante en général. Mais je me suis rendu compte hier que la proposition ne séduit pas, je la retire donc, à moins que je reçoive demain de très nombreux messages me demandant de la conserver.

La composition du CA doit faire l'objet d'une réflexion qui considère l'ensemble du dispositif de gouvernance, en particulier les nouvelles responsabilités des deux conseils académiques, et celles du Conseil d'Administration. On doit aussi réfléchir les différentes propositions (diminution de la prime

majoritaire, augmentation de la représentation de certains collèges) ensemble, et compte-tenu des compétences du CA. Nous avons hier progressé sur la répartition des compétences entre les conseils, mais nous n'avons pas pu encore, à ce stade, aborder toutes les options en ce qui concerne la composition du conseil d'administration.

Pour ce qui concerne l'élection du président, même si beaucoup de voix se sont exprimées hier en faveur de l'élection du Président par les personnalités extérieures, ce n'était pas une surprise de constater que cette proposition ne fait pas l'unanimité, loin de là. Très vraisemblablement dans mon rapport je serai amené à laisser plusieurs scénarios à l'arbitrage de la Ministre, ce sujet ne me paraît pas pouvoir faire l'objet d'un consensus à ce stade. Le comité de pilotage devra à nouveau réfléchir je crois, sur ce sujet là.

Il ne me reste plus que l'évaluation avant de clore cette synthèse. L'évaluation est un sujet plus complexe qu'il peut paraître au premier abord, un sujet qui peut diviser et passionner la communauté. On l'a vérifié hier dans l'atelier, où des interventions très motivées se sont opposées. C'est un sujet sur lequel il faut se méfier de l'escalade de l'engagement. Le comité de pilotage peut se contenter à ce stade de rappeler certains aspects fondamentaux de l'évaluation.

Tout d'abord, l'évaluation est indispensable. Indispensable pour nous présenter dignement devant le contribuable, d'abord, excusez du peu. Indispensable ensuite pour faire progresser notre service public.

L'évaluation doit concerner tous les personnels, toutes les missions – formation, recherche –, à égalité de traitement. L'évaluation des personnels doit être en lien avec celle des laboratoires, puisqu'un chercheur travaille dans un contexte. L'évaluation des formations, elle aussi, doit être conduite en lien avec celle des laboratoires. Cela a été aussi rappelé hier. On ne saurait évaluer correctement un master sans connaître le potentiel de recherche qui le nourrit. Pour les universités, l'évaluation des établissements doit aussi être cohérente avec l'évaluation des formations et des laboratoires.

L'évaluation doit être indépendante et en accord avec les principes généraux de déontologie partagés au niveau international. Mais même là dessus il n'y a pas complètement d'accord. Serge Haroche rappelait hier par exemple dans son discours que l'évaluation est un processus scientifique et pas un processus démocratique. D'autres interventions hier dans l'atelier nous disaient qu'il ne

fallait pas avoir peur de l'élection, faisant fi implicitement du principe d'indépendance de l'évaluation en acceptant de lui donner un biais politique. Vous voyez qu'il n'y a consensus.

L'évaluation a pour objectif de faire progresser les acteurs et le service public de l'Enseignement supérieur et la recherche en général. Il faut simplifier et alléger les procédures actuelles, qui sont trop lourdes, bureaucratiques et redondantes. Vous le savez, au cours du processus des Assises, l'AERES a fait l'objet de vives critiques sur ses méthodes et aussi sur les conséquences de ses évaluations et en particulier sur les notes. J'ai déjà expliqué tout à l'heure les difficultés posées par l'évaluation de l'excellence.

Nous préconisons que soient supprimées les notes pour faire place à des avis motivés. Leurs conséquences sont trop délétères. A propos de l'avenir de l'AERES, il est impossible, manifestement, de dégager un consensus. A propos des débats vifs d'hier, je voudrais simplement dire qu'il faut prendre garde à ne pas réveiller des conflits entre universités et organismes de recherche, conflits qui appartiennent au passé. Il me semble donc essentiel d'avoir un accord partagé entre tous les acteurs sur ce sujet. Je m'en tiendrai là à ce stade.

Nous pensons qu'il est essentiel d'évaluer les enseignements, comme nous le disions dans notre bilan d'étape à la fin du mois de septembre, après les auditions. Comment peut-on sérieusement prétendre mettre l'étudiant au centre de nos préoccupations si l'on ne tient aucun compte de l'activité d'enseignement dans les carrières des enseignants chercheurs ? Et si l'on ne prend en compte que la recherche ?

En conclusion, je retiens deux grandes idées à la sortie des Assises. La première est la coopération, la seconde la responsabilité sociale de l'enseignement supérieur et de la recherche.

La coopération d'abord se conjugue sous de nombreux angles différents : la simplification du « mikado » institutionnel, la sincérité budgétaire, les partenariats avec les entreprises, la collégialité et la démocratie dans les universités, la participation des régions et des collectivités, les grandes universités, les partenariats internationaux réussis, le développement d'une initiative nationale majeure sur le numérique mettant en commun les efforts des différentes universités et écoles, le lien entre les lycées et les universités. Tous ces éléments visent le même cap : renforcer la coopération entre les acteurs.

La responsabilité sociale de l'enseignement supérieur et la recherche est l'autre grande idée : elle concerne les conditions de travail des personnels, la résorption de l'emploi précaire par exemple, l'égalité entre les femmes et les hommes dans la recherche et dans l'enseignement supérieur, qui doit montrer l'exemple dans ce domaine, les conditions de vie et d'études des étudiants – leur financement, le logement, la santé –, leur orientation et leur insertion professionnelle. Elle concerne les étudiants en situation de handicap, mais elle concerne aussi le désir de partager la connaissance avec toute la société, diffuser la culture scientifique et technique et partager les choix scientifiques avec toutes et tous.

D'autres sujets n'ont pas été abordés. Soit parce qu'ils nous paraissaient au delà de nos compétences, soit parce que d'autres groupes de travail sont missionnés en ce moment même sur ces sujets et qu'il convient d'attendre les résultats de leurs analyses. C'est le cas par exemple de l'immobilier universitaire – avec la mission d'évaluation du plan campus –, du développement durable qui lui est lié, c'est le cas aussi de la valorisation et des sociétés d'accélération du transfert technologique par exemple. C'est le cas bien évidemment de la formation des Maîtres où nous n'avons pas jugé pertinent d'intervenir, dans la mesure une nouvelle loi est déjà en cours d'écriture suite au processus « Refondons l'École » et nous avons estimé que ce n'était simplement pas possible sur la durée des Assises. Nous n'avons eu pas la prétention de l'exhaustivité.

D'autres propositions manquent encore : une discussion avait lieu hier concernant les étudiants empêchés, c'est-à-dire les étudiants en prison. Nous avons des propositions à faire pour eux, qu'il s'agisse de leur accès à internet – même si l'on sait que c'est difficile –, de l'accès à des documents pédagogiques en général, de la reconnaissance de leur cursus dans leur remise de peine au même titre que ce que permettent les autres travaux en prison.

Je pense que les Assises ont été une première étape pour renouer confiance. Mais elles ne sont qu'une étape. D'une part, la confiance ne se construira vraiment que sur des actes concrets, sur les décisions à venir que vous prendrez, Madame la Ministre, sur l'écriture de la nouvelle loi et bien au delà. Nous espérons que les travaux que nous avons menés vous aideront, Madame la Ministre, dans les réformes que vous entreprendrez et dans les arbitrages que vous serez amenée à rendre.

Ce n'est qu'une étape, parce que d'autre part, la quantité des contributions, tout à fait considérable (près de 1300 contributions, 25 rapports territoriaux, des rapports d'ateliers ou de focus) constitue un corpus d'une richesse très importante. Ce corpus appellera sans doute des travaux d'analyse sur

une échelle de temps beaucoup plus longue, travaux qui amèneront de nouvelles synthèses, et peut être même, je l'espère, des travaux de recherche.

Je voudrais remercier toutes les contributrices et tous les contributeurs. Pas seulement les 1300 qui ont pris la plume et qui ont par là démontré l'importance des Assises, mais aussi toutes celles et tous ceux qui se sont exprimés dans les ateliers, dans les réunions publiques, dans les assemblées générales, à travers la France.

Je tiens à remercier les rapporteurs territoriaux qui se sont mobilisés avec beaucoup d'énergie, et je sais que leurs résultats, au-delà de leur contribution aux Assises nationales, resteront des éléments de référence de la pensée universitaire dans toutes les régions de France.

Je souhaite vous dire à toutes et à tous que le comité de pilotage a travaillé avec beaucoup d'engagement, en trouvant je pense un bon équilibre entre l'écoute de tous les acteurs, l'expression des convictions personnelles et le respect du groupe. La qualité des réunions du comité de pilotage doit beaucoup au talent de notre présidente Françoise Barré-Sinoussi et je tenais à lui dire ici combien je suis admiratif devant la manière avec laquelle vous avez su, Madame la Présidente, mener les travaux de ce comité.

Je vous ai déjà remercié, Madame la Ministre, en juillet, pour m'avoir accordé votre confiance en me donnant cette responsabilité. Vous m'aviez dit alors avec beaucoup de gentillesse et d'empathie qu'il s'agissait d'une tâche un peu – exposée –. J'ai eu l'occasion de vérifier que vous ne vous trompiez pas, mais je tiens à vous remercier à nouveau pour la confiance mais aussi pour la chance que vous nous avez offerte de pouvoir dialoguer avec autant d'acteurs, qui ont certes des points de vue différents, des angles de vue différents, mais qui contribuent tous ensemble, avec beaucoup de passion, à notre service public.

Les Assises se terminent et le temps de l'action commence. Les réformes que nous appelons de nos vœux devront être conduites par nous tous avec beaucoup de volontarisme, parce que nous avons la conviction que la réussite du service public de l'enseignement supérieur et de la recherche engage l'avenir de la jeunesse, l'avenir de notre pacte social, l'avenir de notre économie, l'avenir de notre démocratie, l'avenir de la France.

Merci.